Affiché le 5.12.224

#### Procès-Verbal du Conseil municipal

#### Séance du lundi 25 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de conseillers présents : 23

Quorum: 17

<u>Présents</u>: MM Sébastien LEROUX, Sylvain GAUDIN, Jeanne GUILLOUET, Monique GUIBOUT, Yvette RUBAN, Andrée NOEL, Monique FOURE-BECHET, Philippe MALLARD, Annick MACE, Philippe GRANDIN, Dominique GAUDIN, Mickaël AGOSTINI, Hélène MAUGER, Sébastien BEAUFRERE, Sylvain PICHONNIER, Héloise LONGUET, Kévin LEGENTIL, Gérard GRANDSIRE, Sophie PICHONNIER, Jean-Louis PITEL, Stéphane GACOIN, Nelly GREUSARD et Viviane JAMES.

<u>Absente ayant donné procuration</u>: Madame Françoise DUARTE donne pouvoir à madame Jeanne GUILLOUET

<u>Absents excusés</u>: Mesdames Véronique DELAUNAY, Elisabeth DESMARES, Chantal LEFOYER, Messieurs Anthony GUILMIN, Stéphane DAVID, Ludovic BAECHLER, Stéphane AUVRAY, Jean-Pierre GOHIN et Thierry CHAUVIN.

#### Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Philippe Grandin est nommé secrétaire de séance

## Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 9 septembre 2024

Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 9 septembre 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le maire signale que le rapport n°8 « attribution des marchés pluvial et signalétique terrestre du Lac de Suisse Normande, information CAO », sera présenté en n°2, avant les décisions modificatives, pour plus de clarté.

# 20241125 1 Désignation du Coordonnateur communal pour le recensement de la population, Rémunération des agents recenseurs,

Monsieur Leroux cède la parole à madame Jeanne Guillouet, Présidente de la commission personnel administratif, cérémonies, manifestations et sécurité.

Madame Guillouet signale que la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité confie aux communes la préparation et la réalisation des enquêtes de recensement. Les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées une fois tous les 5 ans.

En 2025, la commune de Putanges-le-Lac doit donc assumer cette mission, désigner un coordonnateur et recruter, par arrêté des agents recenseurs.

Le coordonnateur est l'interlocuteur de l'INSEE pendant toute la durée du recensement. Il met en place la logistique et la communication du recensement et assure l'encadrement des agents recenseurs.

Madame Guillouet complète en précisant qu'il convient de fixer le niveau de rémunération de ces agents.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce point.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ Décide de désigner madame Florence Gallot-Pelé, comme coordonnateur de l'enquête de recensement de la population en 2025 et de prévoir le versement d'IHTS, au prorata du temps consacré.
- ✓ Décide de désigner monsieur Ludovic Albertini, comme adjoint au coordonnateur,
- ✓ Décide de fixer à 6 le nombre d'agents recenseurs nécessaires au besoin de la collectivité,
- ✓ De fixer les taux de vacations attribuables aux agents recenseurs à 1,55€ le bulletin individuel rempli et 0,82€ la feuille de logement remplie,
- ✓ Autorise monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents.

## Attribution des marchés pluvial et signalétique terrestre du Lac de Suisse Normande, information CAO,

Monsieur Leroux cède la parole à monsieur Sylvain Gaudin, Président de la commission travaux de voirie, bâtiments communaux, réseaux, assainissement, eau et électricité et à monsieur Philippe Grandin, Président de la commission du Lac.

#### Travaux réseaux pluviaux

Monsieur Gaudin rappelle que par délibération 9 septembre dernier, une consultation avait été lancée afin de réaliser des travaux sur le réseau des eaux pluviales de la zone industrielle (zone amont) consistant notamment à remplacer les canalisations en place jusqu'au secteur de la pharmacie, route de Falaise. La commission d'appel d'offres, réunie le 7 novembre 2024 a examiné les 5 offres recues :

N° Pli	Entreprise	Total points /	Montant TTC
		Classement	
1	Eiffage	60,50 / 5 <sup>e</sup>	374 485,86€
2	Elie TP	98,00 / 1 <sup>er</sup>	163 226,70€
3	Eurovia	74,31 / 3 <sup>e</sup>	257 903,55€
4	Routière Pérez	84,95 / 2 <sup>e</sup>	207 958,43€
5	TTA	65,04 / 4e	285 390,00€

L'offre de la société Elie TP, inférieure de 14% à l'estimation réalisée par l'agence d'ingénierie départementale et économiquement la plus avantageuse a été retenue.

#### Signalétique terrestre

Monsieur Grandin indique que cette consultation correspond au projet initial des aménagements du Lac. Le dossier vous est présenté aujourd'hui, après la réunion de la CAO du 7 novembre dernier et des analyses précises des besoins, après trois saisons d'exploitation du site.

En l'espèce, 4 entreprises furent sollicitées, 2 offres déposées, mais une seule dans le délai imparti. Aussi, la commission d'appel d'offres a examiné l'offre reçue :

N° Pli	Entreprise	Total points	/ Montant TTC
		Classement	
1	Sarl Traçage service	100 / 1er	29 198,16€

L'offre de la société Sarl Traçage service a été retenue.

#### 20241125 2 DM 5/2024 pour l'acquisition de jardinières,

Monsieur Leroux cède la parole à monsieur Philippe Mallard, Président de la commission finances et budget.

Monsieur Mallard explique que nous devons ajouter des crédits en dépenses d'investissement à l'imputation 2188 pour l'acquisition de jardinières sur le pont, la passerelle, l'hôtel de ville, l'ancienne trésorerie et la salle verte.

Imputations	Dépenses d'Investissement	
2152-2021004 Installations de voirie	- 12 000,00 €	
2188 Autres	+ 12 000,00 €	
TOTAL	0,00€	

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce dossier.

## Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ Vote en dépenses les virements de crédits sur le budget principal de la commune, présentés cidessus dans la décision modificative n°5/2024,
- ✓ Décide de donner délégation à monsieur le Maire, ou son représentant, pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

#### 20241125 3 DM 6/2024 pour les travaux du réseau pluvial, route de Falaise,

Monsieur Leroux cède la parole à monsieur Philippe Mallard, Président de la commission finances et budget.

Monsieur Mallard explique que nous devons ajouter des crédits en dépenses d'investissements à l'imputation 21538 pour le paiement des travaux du réseau pluvial route de Falaise.

Imputations	Dépenses d'Investissement	
21538 Réseau divers – Autres réseaux	+ 5 000.00 €	
2128-2021004 Autres agencements et aménagements	-5 000.00 €	
TOTAL	0,00€	

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce dossier.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ Vote en dépenses les virements de crédits sur le budget principal de la commune, présentés cidessus dans la décision modificative n°6/2024,
- ✓ Décide de donner délégation à monsieur le Maire, ou son représentant, pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

## 20241125 4 DM 7/2024 pour les travaux de sécurisation du bourg (entrée sud et nord),

Monsieur Leroux cède la parole à monsieur Philippe Mallard, Président de la commission finances et budget.

Monsieur Mallard explique que nous devons ajouter des crédits en dépenses d'investissements à l'imputation 2151-0019 pour le paiement de la sécurisation de la RD 909, la traversée du bourg de Putanges-le-Lac.

Imputations	Dépenses d'Investissement	
2128-2021004 Autres agencements et	- 100 000,00 €	
aménagements		
2151-0019 Réseaux voirie	+ 100 000,00 €	
TOTAL	0,00€	

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce dossier.

## Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- √ Vote en dépenses les virements de crédits sur le budget principal de la commune, présentés cidessus dans la décision modificative n°7/2024,
- ✓ Décide de donner délégation à monsieur le Maire, ou son représentant, pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

#### 20241125 5 Modification du poste d'attaché territorial, durée de travail, 11H/35e à 35H/35e,

Monsieur Leroux cède la parole à madame Jeanne Guillouet, Présidente de la commission personnel administratif, cérémonies, manifestations et sécurité.

Madame Guillouet rappelle que le poste est vacant, après le départ en retraite d'une collaboratrice.

Par ailleurs, une procédure de recrutement a été lancée afin de recruter un chargé de mission, à temps plein.

Pour ce faire, le poste doit être modifié pour atteindre un temps complet, soit 35/35e.

Monsieur Leroux complète en précisant l'intitulé du poste de chargé de mission auprès des élus, joignable à l'adresse de messagerie « cabinet@putangeslelac.fr » et présente les fonctions confiées à ce collaborateur, présent à cette session.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce point.

## Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ Décide de supprimer le poste d'Attaché territorial de 11h/35e à compter du 1er décembre 2024,
- ✓ Décide de créer un poste d'Attaché Territorial de 35h/35e à compter du 1er décembre 2024,
- ✓ Autorise monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents.

## 20241125 6 Convention de participation à la prévoyance, rapporteur madame Guillouet,

Monsieur Leroux cède la parole à madame Jeanne Guillouet, Présidente de la commission personnel administratif, cérémonies, manifestations et sécurité.

Madame Guillouet rappelle à l'assemblée que, par délibération du 31 janvier 2022, le Conseil municipal avait pris connaissance des avancées relative à la protection sociale des agents territoriaux et décidé de confier aux centre de gestion normands, à une échelle régionale, les consultations en vue de conclure deux conventions de participation en matière de complémentaire santé et de prévoyance.

Pour cette dernière, la loi impose aux employeurs de participer, à compter du 1er janvier 2025 aux contrats souscrits par les personnels.

A ce stade il convient de délibérer pour choisir l'option de la convention de participation mise en place par le Centre de gestion de l'Orne ou l'option de la labellisation.

La labellisation permet d'apporter une participation financière aux agents qui souscrivent un contrat

labellisé, comportant des garanties minimum.

La convention de participation, solution privilégiée par la commission « personnel administratif, cérémonies, manifestations et sécurité », réunie le 13 novembre dernier, consiste à adhérer au contrat négocié (Groupe VYV/MNT) par les centres de gestion du Calvados, de Seine-Maritime et de l'Orne pour garantir des prestations optimales et un prix négocié (50 000 agents concernés).

Pour conclure, madame Guillouet indique que le montant de la participation sera examiné lors de la

prochaine session, après avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de l'Orne.

Madame Guillouet indique la proposition de la commission d'une participation de 7€ par agent et par mois. Monsieur Leroux complète en indiquant que le même montant sera proposé par la CDC du Val d'Orne.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce point.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ Entérine le choix de la convention de participation mise en place par le CDG 61, pour le risque complémentaire santé et le risque prévoyance,
- ✓ Autorise monsieur le Maire, ou son représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## 20241125 7 Adoption du règlement intérieur pour le personnel, rapporteur madame Guillouet,

Monsieur Leroux cède la parole à madame Jeanne Guillouet, Présidente de la commission personnel administratif, cérémonies, manifestations et sécurité.

Madame Guillouet présente le projet de règlement intérieur, adressé par messagerie aux membres.

Le règlement intérieur est un document qui précise les obligations en matière d'hygiène, de sécurité ou de sanctions que les agents et l'autorité territoriale doivent respecter à l'intérieur de la collectivité. Il recense l'ensemble des règles applicables au sein de la collectivité territoriale ou de l'établissement public. Le règlement intérieur est vivement conseillé aux employeurs territoriaux dans la mesure où il permet de contribuer au bon fonctionnement des services.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce point.

## Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ Entérine le projet de règlement intérieur de la commune de Putanges-le-Lac,
- ✓ Autorise monsieur le Maire, ou son représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## Intégration de biens sans maître au domaine communal, information,

Monsieur le Maire donne la parole à madame Annick Macé, Présidente de la commission urbanisme et logement.

Madame Macé informe le Conseil municipal que le comptable public a signalé que trois parcelles sont désormais sans maître, c'est-à-dire sans propriétaire, faisant partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté.

En effet, à la suite du décès d'une habitante de Ménil-Gondouin qui possédait des terrains, nous devons examiner leur devenir.

Madame Macé poursuit en précisant que les biens sans maître appartiennent aux communes sur le territoire desquelles ils sont situés et que le code général de la propriété des personnes publiques organise les modalités de la procédure d'appréhension desdits biens.

Il conviendra donc, par arrêté du maire de constater que l'immeuble satisfait aux conditions mentionnées au 2° de l'article L. 1123-1, de procéder à une publication et un affichage de cet arrêté, pour que les biens soient intégrés au patrimoine de la commune.

Pour compléter votre information, les parcelles sont situées à la Fresnaye-au Sauvage (F 0018) et à Putanges-Pont-Ecrepin (E 0012 et 0018).

Monsieur Grandisre indique qu'une source est présente à proximité immédiate d'une des parcelles présente à Fumeçon.

#### Information sur l'étude relative à la micro-crèche,

Monsieur le Maire donne la parole à madame Sophie Pichonnier, Présidente de la commission vie associative et jeunesse.

Madame Pichonnier présente et commente les esquisses réalisées du projet (voir en annexe 1), par le cabinet d'architecte JSA. Le chiffrage est attendu rapidement pour déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2025 et renforcer l'offre destinée à la petite enfance, compétence communale.

#### Calendrier,

Monsieur Leroux informe le Conseil des prochaines échéances :

- Commission générale 2 décembre (présentation du projet du camping municipal et de la sécurisation du bourg), à 18h30,
- Conseil municipal 16 décembre 2024, à 20h30,
- Vœux 2025 18 janvier, salle Jean Féron.

#### Question diverses:

Monsieur Leroux propose d'examiner le dossier de la vente du presbytère de Saint-Aubert.

#### 20241125 8 Presbytère de Saint-Aubert,

Monsieur le Maire donne la parole à madame Annick Macé, Présidente de la commission urbanisme et logement.

Madame Macé rappelle que par délibération du 9 septembre 2024, le Conseil municipal avait décidé de mettre en vente le presbytère de Saint-Aubert, au prix de 140 000€ net vendeur, après analyse des estimations reçues.

Elle explique qu'après une douzaine de visites, par deux agences immobilières, une offre de 125 000€ vient d'être reçue.

Elle soumet au Conseil la modification du prix de vente au montant de 125 000€ net vendeur,

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce point.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ Décide de vendre le presbytère de Saint-Aubert, situé 2725 route de Méguillaume, parcelle cadastrée E 172, d'une surface de 2 046m2 au prix de 125 000€ net vendeur,
- ✓ Autorise monsieur le Maire, ou son représentant, à accomplir et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Leroux profite du Conseil pour remercier les agents municipaux, les habitants, les services départementaux, les agriculteurs qui ont débloqués des situation d'urgence et les agents d'Enedis à l'occasion des récentes intempéries. Monsieur Leroux indique que deux ou trois logements, sur la commune sont encore privés d'électricité à cette heure.

Monsieur Sylvain Pichonnier souhaite évoquer le déneigement. Selon lui, le déneigement n'a pas été suffisant, la lame de la Forêt-Auvray n'a pas servi et les camions laitiers par exemple ont été gênés.

Monsieur Gaudin signale que la lame de la Forêt-Auvray ne peut être montée sur le tracteur de la commune.

Monsieur Pichonnier regrette le retard pris.

Monsieur Leroux explique que l'alerte était connue, mais pas pour les quantités de neige finalement tombées.

Monsieur Gaudin rappelle que le téléphone étant coupé, il était impossible de communiquer.

Monsieur Grandsire demande si la Cuma peut intervenir sur la voie publique avec une lame. Monsieur Leroux confirme qu'une convention est en place.

Madame Ruban indique que des branches sont encore sur la chaussée, route de la Lagune.

Monsieur Grandisre indique que le travail d'Enedis pour la fin du chantier route de la Butte à Jean Lebrun est reporté, les équipes étant mobilisées par ailleurs.

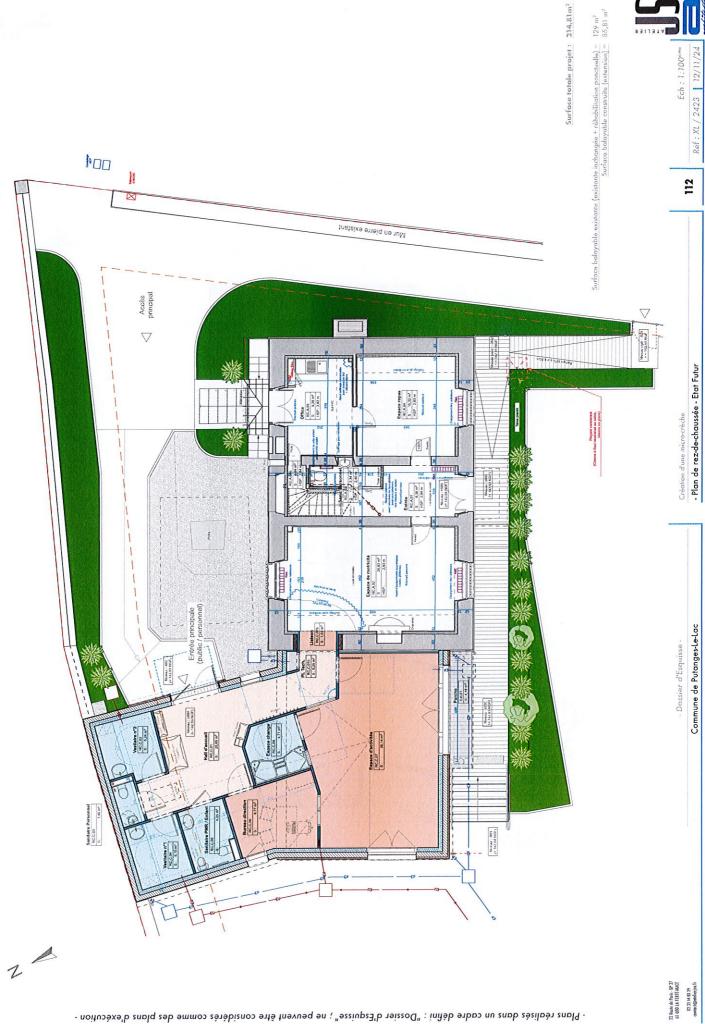
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le Secrétaire,

Philippe GRANDIN

Le Maire,

Sébastien LEROUX



Ech : 1.100eme

Ref: XL / 2423 | 12/11/24

72 Raste de Paris - SP 37 61 600 LA FERTE MACE 07 33 te 53 79 connect@patehesys.fr

2

